

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**Séance du 09/04/2025**

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/04/2025Nombre de membres en exercice : **25**Nombre de membres présents : **17**Nombre de suffrages exprimés : **22****Quorum atteint**Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

Absents représentés (5) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Roseline TERME
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

Absents (3) :

- Norbert ISERN
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : olivier DELMAS

DELIBERATION D2025-35 - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT SALLE ADOS – SUBVENTION CAF - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault verse une aide à l'investissement pour soutenir la création, le maintien en l'état ou l'adaptation d'équipements et services à leurs gestionnaires :

- petite enfance ;
- accueil périscolaire ;
- loisirs des enfants et des jeunes ;
- animation de la vie sociale ;
- soutien à la parentalité ;
- jeunesse.

Elle concerne un projet et non une réalisation déjà commencée ou achevée :

- d'acquisition de terrain ou d'immeuble ;
- de construction ou d'extension de locaux ;
- de travaux de rénovation, de mise aux normes ou de sécurisation ;
- de construction d'une cuisine ou d'un lieu de stockage ;
- d'acquisition ou de renouvellement de matériel ou de mobilier.

Dans le cadre de ce financement, une demande de subvention a été effectuée sur le projet de rénovation de la salle des jeunes. La subvention demandée s'élève à 5000 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la demande de subvention à la CAF par la commune de Cournonterral (modalités d'attribution de subventions - année 2025), annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL :

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.